



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 14 décembre 2015

Site internet : www.yermenonville.fr

L'an deux mil quinze, le 14 décembre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Rousseau, Mme Coudray, M Pivert, Mmes Loisel, M. Mabrouk (départ à 22h30), M. Gille, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : Mme Chevallier (pouvoir à M. Destouches),

Secrétaire de séance : Mme Coudray.

1. Avis sur le projet de SDCI d'Eure et Loir : rationalisation de la carte des communautés de communes.

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe prévoit la rationalisation de la carte des communautés de communes, notamment en fixant à 15 000 le nombre d'habitants en deçà duquel les EPCI sont dans l'obligation de fusionner.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de rationalisation de la carte des communautés de communes inscrite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir la fusion des communautés de communes de la Beauce Alnéloise, des Quatres Vallées, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette et du Val de Voise.

2. Avis sur le projet de SDCI d'Eure et Loir : rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe prévoit la rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, notamment en proposant que les compétences eau, assainissement, transport scolaire et gestion des établissements scolaires soient exercées par les communautés de communes et communautés d'agglomération dès lors que plusieurs syndicats exercent la même compétence et se trouvent inclus en totalité sur le périmètre de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (2 voix pour – 0 abstention – 12 voix contre) d'émettre un avis favorable sur le projet de rationalisation des syndicats exerçant les compétences eau et assainissement et sur la rationalisation des syndicats exerçant les compétences création et/ou entretien d'établissement scolaire et transport scolaire.

3. Ecole Hélène Boucher : projet d'installation d'interphones vidéo.

Monsieur le Maire explique que suite aux directives de l'Inspection Académique de rendre obligatoire la fermeture des portails de l'école et de contrôler l'accès, il convient de prévoir un système d'interphone vidéo qui permettrait aux personnels de l'école d'effectuer les contrôles sans laisser les enfants sans surveillance.

Après débat, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents (8 voix pour ; 7 abstentions ; 0 voix contre) de donner son accord de principe et charge Monsieur le Maire de poursuivre ce projet d'installation d'interphone vidéo au sein de l'école.

4. Cimetière : modification du règlement.

Suite à l'implantation du columbarium, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de modification du règlement du cimetière.

5. Cimetière : tarif des concessions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 15 décembre 2015 :

- Les tarifs des concessions funéraires comme suit :
 - o Columbarium :
 - 15 ans : 300 €
 - 30 ans : 500 €
 - o Concession en terre :
 - 30 ans : 200 €
 - 50 ans : 400 €
- Les tarifs des taxes funéraires comme suit :
 - o Taxe d'inhumation : 25 €

- Taxe de superposition : 25 €
- Taxe de dépôt d'urne : 25 €
- Taxe de dépôt d'un cercueil dans le caveau provisoire (au-delà du 6^{ème} jour : 15€/jour).

6. Radar pédagogique rue de Gallardon : extension de garantie et contrat de maintenance.

La garantie du radar pédagogique ayant expiré en octobre 2015, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire une extension de garantie et un contrat de maintenance pour trois ans pour un montant de 299 € HT par an avec la Société Elan Cité.

7. SAFER : convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité pour la commune d'avoir un accompagnement pour la gestion quotidienne de ses problématiques foncières (connaissances des propriétaires et exploitants, évaluation des biens, acquisitions/locations, appui juridique...).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du projet de la SAFER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant. Il autorise également la signature du devis portant sur le diagnostic des biens présumés vacants et sans maître.

8. Adhésion de la commune aux services en ligne « mon.service-public.fr »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la modernisation du service public et de la simplification du service aux habitants, la commune peut adhérer gratuitement aux différents services en ligne proposés par le site « mon.service-public.fr ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents (13 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions) d'adhérer gratuitement aux services proposés par le site « mon.service-public.fr ».

Départ de Monsieur Mabrouk à 22 h 30

9. Personnel : mise en œuvre de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire explique que l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'étendre l'entretien professionnel obligatoire aux agents non fonctionnaires suivants :
 - Tous les agents non titulaires en CDI,
 - Tous les agents ayant un CDD d'une durée au moins égale à un an.
- D'instituer des critères d'évaluation. La valeur professionnelle des fonctionnaires est appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité des agents.

10. Personnel : recours aux missions facultatives du Centre de Gestion d'Eure et Loir

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion d'Eure et Loir met en œuvre des missions dites « obligatoires » mais également des prestations dites « facultatives » pour répondre aux besoins des collectivités affiliées. Celles-ci visent à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'ensemble des missions facultatives susvisées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre s'y rapportant.

11. Personnel : régime indemnitaire pour 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser pour 2016 :

- l'IAT au profit des agents :
 - Filière technique : coefficient 7 maximum
- L'IFTS au profit de l'agent de la filière administrative : coefficient 5,9 maximum
- L'IEMP au profit des agents :
 - Filière administrative : coefficient 3 maximum
 - Filière technique : coefficient 1,5 maximum

12. Indemnité de conseil du receveur pour 2015

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents (10 voix pour – 0 abstention – 4 voix contre), décide d'accorder l'indemnité de conseil du receveur municipal au taux de 50% pour 2015.

13. Compte rendus des Syndicats et des Commissions communales

- Commission des Affaires Scolaires : Monsieur Pivert indique que, dans le cadre du budget 2016, le SIVOS prévoit :
 - une augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour 2016 (+1,04%)
 - aucune augmentation pour les tarifs du transport scolaire.
 - Réduction de la subvention allouée aux écoles
 - Pas de remplacement systématique des ATSEM suite aux départs en retraite.
- Syndicat Départemental d'Énergie 28 : Monsieur Antongiorgi indique que GrDF à l'intention dans l'avenir de doter les usagers du gaz de nouveaux compteurs

14. Questions et affaires diverses.

Séance levée à 23 h 45

Bernard MARTIN

Le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

Le site internet de la commune est fonctionnel. Vous y trouverez toutes sortes de renseignements concernant la commune, les démarches administratives (guichet unique) et l'actualité des associations. N'hésitez pas à y aller :

www.yermenonville.fr

FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les vacances de Noël, la Mairie sera fermée **du 24 au 31 décembre 2015**. En cas d'urgence, merci de contacter Monsieur le Maire ou les Adjointes.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Une permanence aura lieu exceptionnellement **le jeudi 31 décembre 2015 de 10h00 à 12h00 uniquement** pour les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

La poste sera fermée du 26 décembre 2015 au 4 janvier 2016

Ouverture les samedis matin : 16 janvier – 30 janvier – 13 février – 27 février 2016

FERMETURE DES DECHETERIES

Les déchèteries de SITREVA seront fermées entre Noël et le jour de l'an, soit du **jeudi 24 décembre 2015 à 12h45 au vendredi 1er janvier 2016 inclus**.

TRAVAUX BRUYANTS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2012-247-004 du 3 septembre 2012, « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

ÉLAGAGE

En application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé aux riverains qu'ils doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques, dès lors que cela porte atteinte à la sécurité du passage sur les voies publiques communales. Il est rappelé que l'élagage doit être réalisé en limite de propriété.